

« Violence et politique »

Retour sur le cycle de conférences des Mardis de l'actu

Le texte ci-dessous est le compte-rendu de deux rencontres conférences-réflexions organisées par le CIEP sur le thème « violence et politique ». Face au contexte de peurs et de bouleversements dans lequel nous sommes plongés aujourd'hui, ce texte peut sembler inapproprié voire illisible pour certains. Nous sommes pris dans un réflexe humain et spontané de « rétrécissement de soi », de fermeture pour d'abord se préoccuper de la protection de soi et des siens.

Il nous a semblé important de dépasser ce premier réflexe ; de garder une capacité de pensée ouverte, de prise de recul et d'oser partager le questionnement des intervenants sur l'évolution de nos mesures politiques dans ces périodes de troubles. Soulignons encore que ces visions ont le mérite de faire réfléchir mais ne traduisent pas la position du MOC.

Aujourd'hui, la classe politique prend grand soin de communiquer de la manière la plus soignée possible à propos des mesures qu'elle prend, qu'il s'agisse de mesures anti-terroristes ou de mesures économiques et sociales. Il est intéressant d'analyser la violence contenue dans ces décisions gouvernementales et ses conséquences.

Conférence de Dan Van Raemdonck ¹

Liberté ou sécurité : faut-il vraiment choisir ?

Après les attentats de Paris des 15 janvier et 13 novembre 2015, tout le monde réclame naturellement plus de sécurité. Le droit à la liberté est alors systématiquement mis en concurrence avec le droit à la sécurité. Selon ce discours, il faut nécessairement réduire les libertés individuelles pour assurer la sécurité de tous. Cette opposition vient d'une mauvaise interprétation de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Le droit à la sécurité n'est pas mentionné tel quel dans ce texte fondamental. L'article 3 déclare toutefois que tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. En clair, l'intervention de l'Etat dans la vie des citoyens doit être limitée pour assurer cette sûreté individuelle. L'Etat ne peut arrêter, détenir ou exiler une personne arbitrairement.

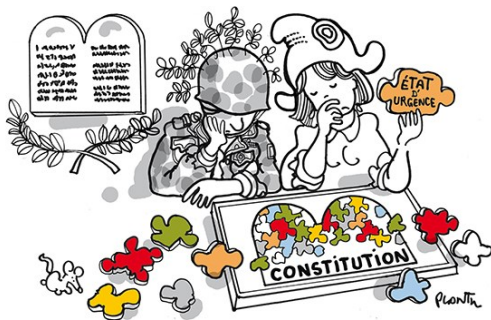
Aujourd'hui, dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, certains, et notamment notre gouvernement, assimilent cette sûreté de la personne à

la sécurité. Les États qui ont signé cette Déclaration ainsi que certains textes fondamentaux retournent le sens de ces articles² ! Si les droits définis dans ces textes ne sont pas sans limites (ex. de la liberté d'expression qui est limitée par le maintien de l'ordre public et l'interdiction de diffamer), celles-ci doivent être définies par des lois proportionnées. Or, toutes les mesures prises actuellement sont disproportionnées et inadmissibles car elles contreviennent aux libertés individuelles et à la sûreté de la personne, au nom de la sécurité. L'arsenal législatif nécessaire pour mener cette lutte existe déjà avec les lois contre les « bandes organisées » et pourtant, après Charlie Hebdo, douze mesures anti-terroristes ont été prises ; après le 13 novembre, 18 autres ont été promulguées. Il s'agit de mesures particulières d'enquêtes (espionnage, interception du courrier...); de la prolongation de la garde à vue ; de l'obligation pour les fournisseurs de téléphonie et d'internet de conserver des données durant un certain temps ; de l'instauration d'un



¹ Conférence de Dan Van Raemdonck (Vice-président de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme et professeur à l'ULB et VUB), tenue dans le cadre des Mardis de l'actu à Arlon le 2 février 2016.

² A l'instar de l'idée communément admise selon laquelle l'accès aux droits fondamentaux est conditionné par le comportement de la personne et la réalisation de ses devoirs. Cette vision méritocratique va elle aussi à l'encontre de la DUDH puisque les droits humains sont conditionnés pas le fait d'être né humain (article 29).



« passager name record » soit l'enregistrement des noms des passagers de trains et d'avions et leur conservation durant 6 mois... C'est que l'on part de plus en plus du principe que tout le monde peut être coupable et qu'il faut donc avoir « un filet » le plus large possible pour être sûr de ne rater personne...

Force est de constater que, dans 95 % des cas, les méthodes particulières d'enquête sont utilisées pour quelque chose qui n'a strictement rien à voir avec le terrorisme, alors qu'elles ont été créées expressément pour cela³... Ces mesures sont là aussi pour durer puisque certaines d'entre elles sont désormais inscrites dans la Constitution. C'est le cas de l'extension de la garde à vue à 72 heures.

On peut déjà le faire exceptionnellement jusqu'à 48 heures, mais cela n'est pratiquement jamais utilisé. Même chose pour l'extension des perquisitions 24 heures sur 24 : on y recourt déjà dans le cas de flagrants délits, de faits de drogue... Avec la lutte anti-terroriste, des exceptions deviennent communes.

Pourtant, on n'obtient pas plus de sécurité en diminuant les libertés fondamentales. La présence de l'armée dans les rues le prouve. Si cette présence n'empêche pas les attentats, elle est cependant pernicieuse voire dangereuse : elle en rassure certains, mais elle habitue aussi tout un chacun au contrôle. Celui-ci est de plus en plus prégnant dans et en dehors du champ de la lutte contre le terrorisme. On assiste jour après jour à un renforcement du contrôle social (contrôle des assistants sociaux, contrôle des demandeurs d'emploi, remise en question du secret professionnel...).

Un vivre-ensemble basé sur la peur et le contrôle

Malgré ces échecs, nos gouvernements persistent pourtant dans le développement d'une politique sécuritaire. Avec ces mesures qui ont aussi des visées électoralistes, le gouvernement participe à la construction d'un vivre-ensemble basé sur la peur. La peur de l'autre : l'action anti-terroriste qui a pour cible principale la communauté musulmane, a des conséquences dramatiques sur l'image que la population a de cette communauté et sur l'image que celle-ci a d'elle-même. Des frustrations, déjà présentes chez les autochtones et les allochtones, risquent d'aller croissant, renforçant le repli sur soi. Les atteintes aux libertés fondamentales n'arrêtent pas le terrorisme, mais renforcent la stigmatisation d'une partie de la population et par conséquent élargissent le champ d'action des recruteurs du djihad. Seule une politique mêlant sécurité et prévention permettra d'agir sur le long terme.

Mais aussi la peur pour soi-même : ces mesures sont une forme d'intimidation pour tout qui veut résister car tout acte de résistance devient suspect et peut être scruté, contrôlé. Tout le monde devient un suspect en puissance.

Conférence de Marco van Hees ⁴

La violence des décisions politiques

Les influences du monde économique sur le politique sont bien connues. Le véritable pouvoir est exercé par ceux qui détiennent le pouvoir économique. L'exemple des lois fiscales est flagrant : celle sur les intérêts notionnels a été dictée par une certaine vision de la FEB (Fédération des Entreprises de Belgique). Le mandat du TTIP provient en grande partie du monde des affaires. Au final, seuls 10 % des lois viennent effectivement des parlementaires, le reste vient du gouvernement et du monde économique. Le déficit démocratique se creuse et ces textes constituent de véritables attaques contre les conditions de travail, les services publics, la sécurité sociale, la fiscalité... le tout au nom de l'emploi, de la compétitivité et du profit. En voici quelques exemples. On vient d'introduire les flexi-jobs dans l'horeca, avec des contrats « 0 heure » : les patrons déterminent le nombre d'heures que leurs employés vont devoir prêter quelques jours à l'avance. On casse le rail, ce qui a des conséquences en termes d'emploi, de mobilité et de sécurité. On recule l'âge de la prépension, de la pension, de la pension de survie. On demande à l'Inami d'effectuer des économies pour un montant de 3,3 milliards d'euros. On réduit les impôts plus ou moins justes tels que l'IPP et on augmente les impôts injustes car identiques pour tous, telles que les accises et la TVA. On rouvre les centrales nucléaires qui, amorties, permettent à une multinationale de continuer à faire du profit... En bref, le politique ne fait que renforcer ce que les sociologues français Monique et Michel Pinçon-Charlot ont qualifié de « violence des riches »⁵.

Avec les attentats, on obtient une baisse des droits civils et politiques. Avec la crise, on obtient la diminution des droits économiques, sociaux et culturels. Les choix politiques actuels touchent sans en avoir l'air aux principes et aux droits qui fondent notre démocratie et nos vies de citoyens.

³ Ces chiffres ont été cités par le procureur fédéral Johan Delmulle en 2010 lors de son audition au Parlement, réalisée dans le cadre de l'évaluation des méthodes d'enquêtes particulières, demandées par la société civile.

⁴ Monique et Michel Pinçon-Charlot, *La violence des riches. Chronique d'une immense casse sociale*, Paris, 2013.

⁵ Conférence de Marco van Hees (Député fédéral du PTB) tenue dans le cadre des Mardis de l'actu à Arlon le 1^{er} mars 2016.